



LES RENCONTRES TERRITORIALES DE LA CULTURE  
LA MÉDIATION CULTURELLE :  
MÉTIER OU COMPÉTENCE ?  
9-10 SEPTEMBRE 2014  
DOSSIER DOCUMENTAIRE SÉLECTIF

## SOMMAIRE

	Page
<b>I. LA MÉDIATION CULTURELLE</b> .....	4
<b>I.1 GÉNÉRALITÉS</b> .....	4
I.1.1 SITE EN LIGNE .....	4
I.1.2 LIVRES RÉCENTS .....	4
I.1.3 RAPPORT .....	4
I.1.4 ACTES .....	5
I.1.5 NUMÉRO DE REVUE .....	5
I.1.6 ARTICLES .....	5
<b>MÉDIATION NUMÉRIQUE</b> .....	6
I.1.7 ARTICLES .....	6
<b>I.2 LA MÉDIATION DANS LE SPECTACLE VIVANT</b> .....	7
I.2.1 ARTICLES GÉNÉRAUX .....	7
I.2.2 COMPTE-RENDU D'EXPÉRIENCE .....	7
<b>I.3 LA MÉDIATION DANS LES SITES CULTURELS</b> .....	7
I.3.1 COMPTE-RENDU D'EXPÉRIENCE .....	7
<b>MÉDIATION NUMÉRIQUE</b> .....	7
I.3.2 GUIDE .....	7
I.3.3 ARTICLE .....	8
<b>I.4. LA MÉDIATION DANS LES MUSÉES ET LIEUX D'EXPOSITION</b> .....	8
I.4.1 FICHE .....	8
I.4.2 RAPPORTS .....	8
I.4.3 ACTES .....	9
I.4.4 ARTICLES GÉNÉRAUX .....	9
I.4.5 COMPTES-RENDUS D'EXPÉRIENCE .....	9

<b>MÉDIATION NUMÉRIQUE</b> .....	10
<b>I.4.6 ENREGISTREMENTS DE COLLOQUE</b> .....	10
<b>I.4.7 ARTICLES GÉNÉRAUX</b> .....	11
<b>I.4.8 COMPTES-RENDUS D'EXPÉRIENCE</b> .....	12
<b>I.5 LA MÉDIATION DANS LES BIBLIOTHÈQUES</b> .....	13
<b>I.5.1 SUPPORT PÉDAGOGIQUE</b> .....	13
<b>I.5.2 ARTICLES GÉNÉRAUX</b> .....	13
<b>I.5.3 COMPTES-RENDUS D'EXPÉRIENCE</b> .....	14
<b>MÉDIATION NUMÉRIQUE</b> .....	15
<b>I.5.4 ENREGISTREMENT DE COLLOQUE</b> .....	15
<b>I.5.5 ARTICLES GÉNÉRAUX</b> .....	15
<b>I.5.6 COMPTES-RENDUS D'EXPÉRIENCE</b> .....	16
<b>II. LES MÉDIATEURS CULTURELS</b> .....	16
<b>II.1 GÉNÉRALITÉS</b> .....	16
<b>II.1.1 FICHE</b> .....	16
<b>II.1.2 ACTES</b> .....	17
<b>II.1.3 ARTICLES</b> .....	17
<b>II.2 LES GUIDES-CONFÉRENCIERS</b> .....	18
<b>II.2.1 SITES EN LIGNE</b> .....	18
<b>II.2.2 TEXTES JURIDIQUES</b> .....	18
<b>II.2.3 FICHES</b> .....	29
<b>II.2.4 RAPPORT</b> .....	29
<b>II.2.5 COMPTE-RENDU DE COLLOQUE</b> .....	30
<b>II.2.6 ARTICLES</b> .....	30

# I. LA MÉDIATION CULTURELLE

## I.1 LA MÉDIATION CULTURELLE: GÉNÉRALITÉS

---

### I.1.1 SITE EN LIGNE

#### **Association Médiation culturelle**

<http://www.mediationculturelle.net>

### I.1.2 LIVRES RÉCENTS

#### **La médiation culturelle** / Serge Chaumier, François Mairesse.

Armand Colin, septembre 2013. — 1 vol. (275 p.). — (Collection U. Sciences humaines & sociales).

ISBN 978-2-200-27658-4 \*

#### **La médiation culturelle : le sens des mots et l'essence des pratiques** / sous la direction de Jean-Marie Lafortune.

Presses de l'Université du Québec, 2012. — 1 vol. (282 p.). — (Culture et publics).

ISBN 978-2-7605-3362-2 \*

#### *Extrait*

<http://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=KIHGNmmnTqUC&oi=fnd&pg=PP1&dq=%22m%C3%A9diation+culturelle%22&ots=Vq0IR1dK0V&sig=j4Rf9TDqY6FI8JMbP2FFadttiu0#v=onepage&q=%22m%C3%A9diation%20culturelle%22&f=false>

### I.1.3 RAPPORT

#### **Les effets de la médiation culturelle : participation, expression, changement : synthèse de l'étude** / Louis Jacob, Anouk Bélanger, Julie Simard, Nathalie Casemajor, Anouk Sugàr,

Emmanuelle Sirois, Romain Guedj, Danièle Racine; Montréal. Mairie. Division de l'action culturelle et des partenariats, Montréal. Université du Québec à Montréal. Département de sociologie. Centre de recherche sur les innovations sociales.

Mairie de Montréal, mai 2014. — 22 pages.

[http://etude.montreal.mediationculturelle.org/wp-content/uploads/2014/05/Synthese\\_EffetMediationCulturelle\\_VdMtl1.pdf](http://etude.montreal.mediationculturelle.org/wp-content/uploads/2014/05/Synthese_EffetMediationCulturelle_VdMtl1.pdf)

La médiation culturelle représente un nouvel espace de liberté pour les participants: elle stimule la créativité et crée une rupture avec le quotidien. Parfois, un projet moins réussi sur le plan des réalisations artistiques peut être riche et satisfaisant sur le plan relationnel ou communautaire. Il existe donc des avantages intrinsèques à la médiation culturelle qui, même s'ils ne sont pas explicitement attendus, sont immédiatement gratifiants pour les participants: le plaisir esthétique, les qualités ludiques et cognitives de l'activité, la socialité, l'ouverture sur de nouveaux horizons culturels.

\* document non disponible à l'INSET de Nancy

## I.1.4 ACTES

### **Dispositifs de transmission et valorisation du patrimoine : l'exemple de la photographie comme médiation et objet de médiation** / Michèle Gellereau, Nathalie Casemajor Loustau.

Octobre 2009. — 9 pages.

<http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/42/62/94/PDF/article-Tunis-Casemajor-Gellerau.pdf>

Intervention du colloque international des sciences de l'information et de la communication *Interagir et transmettre, informer et communiquer: quelles valeurs, quelle valorisation?*, qui s'est tenu à Tunis en avril 2008. Dans le processus de patrimonialisation, on sélectionne, on conserve, on valorise en fonction de politiques, d'enjeux culturels et sociaux, dans des dynamiques de développement. Il existe donc des liens entre processus de valorisation/diffusion et processus de constitution des objets patrimoniaux et de leur valeur symbolique. Quels rôles jouent les démarches et les pratiques de valorisation dans la constitution de représentations par le public?

## I.1.5 NUMÉRO DE REVUE

### **Les adolescents face aux dispositifs de médiation culturelle.**

AGORA – Débats/Jeunesse, 2014. — 160 p.

Bien que s'investissant beaucoup dans les pratiques et la consommation culturelles, nombre d'adolescents disparaissent, dès 12 ans, des structures et dispositifs mis à leur disposition : conservatoires, centres de loisirs et de vacances, médiathèques, etc. Comprendre cette désaffection partielle, mais aussi, inversement, la réussite de certains dispositifs, demande d'articuler deux niveaux d'interrogation: quelle est l'influence des adolescents sur la culture, sur les politiques culturelles, et plus particulièrement sur les dispositifs de médiation? que produit la rencontre entre ces dispositifs et les cultures juvéniles et comment réinventer des dispositifs et des politiques en phase avec les mutations de la jeunesse?

## I.1.6 ARTICLES

### **Histoire et préhistoire de la médiation.**

*In* Musées et collections publiques de France, n° 232, juin-septembre 2003, p. 5-16.

Depuis la loi musée (2002), le public est placé aux centres des préoccupations des musées. L'ensemble des actions pour inciter, faciliter la venue des visiteurs est la médiation. Le métier de médiateur ou d'animateur s'est professionnalisé dans les années 90. \*

### **La médiation culturelle : enjeux professionnels et politiques** / Bernadette Dufrêne, Michèle Gellereau.

*In* Hermès, La Revue, janvier 2004, n° 38, p. 199-206.

[www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2004-1-page-199.htm](http://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2004-1-page-199.htm)

*Plan de l'article*

- De la médiation culturelle aux médiations culturelles : enjeux professionnels
- La gamme des médiations culturelles : des outils pour l'analyse
- Nécessité de l'approche historique
- Les arts et leurs publics : rencontres ou séparations?
- Enjeux politiques et histoire : la spécificité française de la notion de médiation culturelle
- La régulation sociale, le mythe de la médiation et le mythe du public
- Rassembler, réunir, brasser ... la médiation comme utopie
- Enjeux en termes de recherche et d'enseignement

### **La médiation culturelle : enjeux, dispositifs et pratiques** / Louis Jacob, Blanche Le Bihan-Youinou.

*In* Érudit, automne 2008, n° 60, p. 5-10.

<http://www.erudit.org/revue/LSP/2008/v/n60/019441ar.html>

\* document non disponible à l'INSET de Nancy

**Le médiateur culturel devant l'énigme du «grand public»** / Léon Wisznia.

*In* Bibliothèque(s), octobre 2013, n° 70, p. 6-57.

Accès libre un an après la parution sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>

**Médiation et médiateurs culturels : quelques problèmes de définition dans la construction d'une activité professionnelle** / Nathalie Montoya.

*In* Érudit, automne 2008, n° 60.

<http://www.erudit.org/revue/LSP/2008/v/n60/019443ar.html?vue=integral>

**Médiation artistique et culturelle : les innovations** / Cyrille Planson, Anaïs Coignac, Nicolas Dambre, Marie-Agnès Joubert.

*In* La scène, automne 2012, n° 66, p. 77-89.

Dossier de neuf articles sur les formes actuelles de la médiation culturelle. Au-delà des ateliers et des rencontres habituellement organisées par les diffuseurs, quel que soit leur domaine d'intervention, ils sont nombreux à imaginer d'autres modes de relation au public, à la population. Dans les villes comme en milieu rural la médiation artistique et culturelle se redéfinit chaque jour différemment, autour des résidences, des présences artistiques durables nouées sur les territoires. Comment les actions sont-elles préparées? L'évaluation de la pratique artistique est-elle possible?

**De la médiation à la médiation : le double jeu du pouvoir culturel en animation** / Jean-Marie Lafortune.

*In* Érudit, automne 2008, n° 60, p. 49-60.

<http://www.erudit.org/revue/LSP/2008/v/n60/019445ar.html>

**L'essor de la médiation culturelle au Québec à l'ère de la démocratisation** / Jean-Marie Lafortune.

*In* Bulletin des bibliothèques de France, juin 2013, n° 58.3, p. 6-11.

<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-03-0006-001>

Liée à l'essor des politiques culturelles municipales, la médiation culturelle relève à la fois de la démocratisation culturelle (l'acculturation à une culture établie) et de la "démocratie culturelle", qui prend en compte les goûts, préférences et pratiques des citoyens. La combinaison entre ces deux logiques engendre des tensions ("entre les valeurs esthétiques et les valeurs sociales des projets", par exemple) et des risques ("délégitimation", dérive du "marketing", instrumentalisation...).

## MÉDIATION NUMÉRIQUE

### I.1.7 ARTICLES

**Numérique au service de la médiation** / Florence Vielfaure.

*In* Musées et collections publiques de France, 2013, n° 627, p. 77-80.

Ce regard du Département de la politique des publics de la Direction générale des patrimoines du Ministère de la culture sur la médiation numérique pointe les tendances actuelles et les expérimentations en cours dans ce domaine.

**Médiation, numérique, désintermédiation : une nouvelle astronomie?** / Anne-Marie Bertrand.

*In* Bulletin des bibliothèques de France, 1<sup>er</sup> juin 2013, n° 58.3, p. 23-30.

<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-03-0023-004>

À l'heure où le savoir et l'information sont accessibles sans médiation, l'auteur s'interroge sur l'évolution de l'activité et de la légitimité du médiateur, successivement dans le domaine de l'enseignement, celui de la presse et celui des bibliothèques.

## I.2 LA MÉDIATION DANS LE SPECTACLE VIVANT

---

### I.2.1 ARTICLES GÉNÉRAUX

**Du théâtre populaire à la médiation culturelle : autonomie de l'artiste et instrumentalisation** / Marion Denizot.

*In* *Érudit*, automne 2008, n° 60, p. 63-74.

<http://www.erudit.org/revue/LSP/2008/v/n60/019446ar.html>

**Quand la culture fait médiation...** / Jonathan Veillette.

*In* *Érudit*, automne 2008, n° 60, p. 105-115.

<http://www.erudit.org/revue/lsp/2008/v/n60/019449ar.html?vue=integral>

### I.2.2 COMPTE-RENDU D'EXPÉRIENCE

**Entre expérimentation culturelle et domestication économique : les ambiguïtés d'une médiation par l'art dans le carnaval de Notting Hill et le défilé de la Biennale de la danse de Lyon** / Lionel Arnaud

*In* *Érudit*, automne 2008, n° 60, p. 91-103.

<http://www.erudit.org/revue/lsp/2008/v/n60/019448ar.html>

## I.3 LA MÉDIATION DANS LES SITES CULTURELS

---

### I.3.1 COMPTE-RENDU D'EXPÉRIENCE

**Médiation d'un site culturel : journées professionnelles du 26 au 28 mai 2010, domaine de découverte de la vallée d'Aulps** / Arnaud Delerce, Delphine Grisot, Francine Loiseau.

Réseau Empreintes, 28 mai 2010. — 40 p. — (Guide-âne ; 1).

<http://www.reseau-empreintes.com/sites/default/files/wysiwyg/u25/ressources/acteursalpins/Guid%27ane1.pdf>

Dans le cadre du projet européen *Patrimoines en chemin*, le réseau Empreintes a organisé et coordonné plus de cinq cycles de journées professionnelles, qui s'adressaient aux acteurs du patrimoine partenaires du projet européen, de part et d'autre de la frontière franco-italienne, sur le territoire des deux départements savoyards et celui de la Région autonome de la Vallée d'Aoste. À chacune des rencontres était édité un guide. Ce numéro aborde la médiation culturelle: le métier, les publics, les projets, des exemples concrets de réalisation, des points de vue et une bibliographie.

## MÉDIATION NUMÉRIQUE

### I.3.2 GUIDE

**Sites de visites et relations au public, principe et nouvelles tendances : livret technique : forum médiation culturelle, Comité régional de développement touristique (CRDT) d'Auvergne, 2 octobre 2008** / Comité régional de développement touristique d'Auvergne

CRDTA, 2 octobre 2008. — 63 p.

[http://www.maisoninnovationcg63.fr/IMG/pdf/Guide\\_mediation\\_culturelle--.pdf](http://www.maisoninnovationcg63.fr/IMG/pdf/Guide_mediation_culturelle--.pdf)

### I.3.3 ARTICLE

#### **Visites numériques et parcours augmenté, ou Les interactions complexes des touristes avec le patrimoine** / Jessica Fèvres-de Bideran.

Echappées, janvier 2014, n° 2, p. 38-48.

[http://issuu.com/jessicadebideran/docs/article\\_de\\_bideran\\_n2\\_echappees/1?e=10698875/8091548](http://issuu.com/jessicadebideran/docs/article_de_bideran_n2_echappees/1?e=10698875/8091548)

Si la "réalité augmentée" demeure en cours d'expérimentation dans les musées, elle en est déjà au stade de l'exploitation dans les secteurs du tourisme et de l'ingénierie culturelle. Des applications de visite proposent des parcours à l'intérieur de monuments ou de villes avec des images de synthèse représentant des sites patrimoniaux en partie détruits ou disparus.

## I.4 LA MÉDIATION DANS LES MUSÉES ET LIEUX D'EXPOSITION

---

### I.4.1 FICHE

#### **Médiateur/trice culturel(le).**

Centre national de la fonction publique territoriale, 2013.

[http://www.cnfpt.fr/node/146/repertoire-metiers/metier/221?mots\\_cles=m%C3%A9diateur%20culturel&gl=NjliOGJkMzI](http://www.cnfpt.fr/node/146/repertoire-metiers/metier/221?mots_cles=m%C3%A9diateur%20culturel&gl=NjliOGJkMzI)

### I.4.2 RAPPORTS

#### **Des musées à la rencontre de leurs publics : l'exemple des musées de mode et de textile.**

25 septembre 2009. — 112 p.

Mémoire de master : Stratégie des échanges culturels internationaux : Université Lyon 2 : 2009.

[http://doc.sciencespo-lyon.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/Cyberdocs/Masters/SECI/girardin\\_l/pdf/girardin\\_l.pdf#page=4&zoom=auto,0,842](http://doc.sciencespo-lyon.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/Cyberdocs/Masters/SECI/girardin_l/pdf/girardin_l.pdf#page=4&zoom=auto,0,842)

3 parties:

- Les musées de mode et de textile et leurs publics. une relation particulière
- Les services des publics des musées de textile ou comment le musée se met au service de ses publics
- Ouverture au public et impératifs financiers sont-ils conciliables pour les services des publics des musées de textile ?

#### **Quand les adolescents vont au musée : une étude de la médiation au Musée des beaux-arts de Montréal** / Laure Martin-Le Mével.

Université de Montréal, juin 2013. — 129 p.

[https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/10286/Martin-Le-Mevel\\_Laure\\_2013\\_M%C3%A9moire.pdf;jsessionid=98FB131322C1ED7025684D01D9F6680E?sequence=2](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/10286/Martin-Le-Mevel_Laure_2013_M%C3%A9moire.pdf;jsessionid=98FB131322C1ED7025684D01D9F6680E?sequence=2)

L'étude porte sur le processus de visite des adolescents de 14-16 ans au Musée des beaux-arts de Montréal. Elle vise à identifier les médiateurs (les autres visiteurs, l'environnement physique, l'œuvre et le récit) qui agissent et à comprendre les médiations (rêver, comprendre, se projeter, admirer, comparer et refuser) qui se mettent en œuvre durant cette visite.

### I.4.3 ACTES

**Les médiateurs culturels et la démocratisation de la culture à l'ère du soupçon : un triple héritage critique : [séminaire *La démocratisation culturelle au fil de l'histoire contemporaine, 2012-2014, Paris*] / Nathalie Montoya.**

Comité d'histoire du Ministère de la culture et de la communication, Centre d'histoire de Sciences-po Paris, 28 avril 2014. — (Politiques de la culture).

<http://chmcc.hypotheses.org/346>

Chargés d'accueillir le public, de développer le rapport avec les œuvres, d'augmenter la fréquentation et de diversifier le public, les médiateurs culturels héritent en France du projet de démocratisation de la culture, ainsi que de toute son histoire et de ses ambiguïtés.

### I.4.4 ARTICLES GÉNÉRAUX

**Histoire et préhistoire de la médiation.**

*In* Musées et collections publiques de France, n° 232, septembre 2003, p. 5-16.

Depuis la loi musée (2002), le public est placé aux centres des préoccupations des musées. L'ensemble des actions pour inciter, faciliter la venue des visiteurs est la médiation. Le métier de médiateur ou d'animateur s'est professionnalisé dans les années 90.

**Document et musée : du discours sur l'œuvre à la médiation culturelle : sources et ressources / Maryse Rizza.**

*In* Documentaliste – sciences de l'information, juin 2014, n° 512, p. 60-61.

Bibliographie.

**La documentation au service de la connaissance de l'œuvre / Odile Rousseau.**

*In* Documentaliste – sciences de l'information, juin 2014, n° 512, p. 56-58.

**L'écriture du patrimoine, de la documentation à la médiation / Marie Després-Lonnet.**

*In* Documentaliste – sciences de l'information, juin 2014, n° 512, p. 61-62.

**La médiation culturelle et l'engagement : des pratiques artistiques discordantes / Ève Lamoureux.**

*In* Érudit, automne 2008, n° 60, p. 159-169.

<http://www.erudit.org/revue/LSP/2008/v/n60/019453ar.html>

**La culture scientifique : une médiation entre sciences et société / Jean Caune.**

*In* Érudit, automne 2008, n° 60, p. 37-48.

<http://www.erudit.org/revue/LSP/2008/v/n60/019444ar.html>

### I.4.5 COMPTES-RENDUS D'EXPÉRIENCE

**Savoirs et compétences des visiteurs : la réception de l'œuvre de Rubens / Delphine Saurier.**

*In* Érudit, automne 2008, n° 60, p. 119-130.

<http://www.erudit.org/revue/lsp/2008/v/n60/019450ar.html>

**Des seniors au muséum : une nébuleuse de projets / Caroline Grandjean, Marlène Prost.**

*In* La lettre de l'OCIM, septembre 2013, n° 149, p. 5-10.

Le public senior est encore très peu pris en considération dans les institutions muséales. Ce n'est qu'outre Atlantique que l'on trouve de nombreuses initiatives, comme le projet *Meet me au Museum of Modern Art de New-York* ou les mallettes pédagogiques "mémoire" du musée McCord de Montréal. Depuis trois ans, le muséum-aquarium de Nancy développe des activités spécifiques à destination de ce public.

**Les personnes âgées dépendantes : un nouveau public pour la CSTI?** / Pierre-Marie Verjus, Philippe de Pachtere.

In La lettre de l'OCIM, septembre 2013, n° 149, p. 11-15.

Depuis 2006, la Turbine – le Centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) de Cran-Gevrier, en Haute-Savoie – met en œuvre un ensemble d'actions de médiation scientifique adapté aux contraintes d'un public âgé dépendant et résidant dans des établissements spécialisés de l'agglomération. Les responsables dressent le bilan de l'opération et proposent des perspectives d'évolution.

**Quand les adolescents vont au musée : une étude de la médiation au Musée des beaux-arts de Montréal** / Laure Martin-Le Mével.

Université de Montréal, juin 2013. — 129 p.

[https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/10286/Martin-Le-Mevel\\_Laure\\_2013\\_M%C3%A9moire.pdf;jsessionid=98FB131322C1ED7025684D01D9F6680E?sequence=2](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/10286/Martin-Le-Mevel_Laure_2013_M%C3%A9moire.pdf;jsessionid=98FB131322C1ED7025684D01D9F6680E?sequence=2)

L'étude porte sur le processus de visite des adolescents de 14-16 ans au Musée des beaux-arts de Montréal. Elle vise à identifier les médiateurs (les autres visiteurs, l'environnement physique, l'œuvre et le récit) qui agissent et à comprendre les médiations (rêver, comprendre, se projeter, admirer, comparer et refuser) qui se mettent en œuvre durant cette visite.

**Oust : un bus comme outil de médiation culturelle dans les vallées rurales ariégeoises** / Sylvain Sastre

In Ariègenews, 26 février 2014.

[www.ariegenews.com/ariege/culture/2014/73134/oust-un-bus-comme-outil-de-mediation-culturelle-dans-les-vallees-rural.html](http://www.ariegenews.com/ariege/culture/2014/73134/oust-un-bus-comme-outil-de-mediation-culturelle-dans-les-vallees-rural.html)

Les écoles du canton d'Oust vont voir arriver un autobus qui se présente comme un espace itinérant de pratiques et d'expositions artistiques et culturelles en milieu rural.

**Lauris, un village à l'heure de l'art** / Sylvia Girel.

In Érudit, automne 2008, n° 60, p. 131-143.

<http://www.erudit.org/revue/lsp/2008/v/n60/019451ar.html>

## MÉDIATION NUMÉRIQUE

### I.4.6 ENREGISTREMENTS DE COLLOQUE

**Numérique et institutions culturelles : quelle création de valeur? : focus études [rencontre "Médiation et numérique dans les équipements culturels", 21-22 octobre 2013, Paris, Bibliothèque nationale de France]** / Anne Krebs.

Ministère de la culture et de la communication. — 2 vidéogrammes (32 min 42 s et 38 min 21 s).

<http://www.rencontres-numeriques.org/2013/mediation/?action=restitution>

Les dispositifs multimédias sont de plus en plus présents dans les institutions culturelles. Les études conduites auprès du public des musées permettent d'en comprendre les usages et les représentations qui y sont associées.

## **Projets numériques d'équipements culturels (1) [rencontre "Médiation et numérique dans les équipements culturels", 21-22 octobre 2013, Paris, Bibliothèque nationale de France]**

Adrien Gruffaz, Agnès Bayou, Laurent Chicoineau, Bernard Alaux.

Ministère de la culture et de la communication. — 2 vidéogrammes (44 min 26 s et 51 min 4 s).

<http://www.rencontres-numeriques.org/2013/mediation/?action=restitution>

Cette session porte sur des équipements existants: le Parc et la Grande Halle de la Villette, qui a mené une étude sur sa stratégie digitale, et 6 organismes de culture scientifique et technique (Centres de sciences de Bordeaux, Toulouse, Grenoble, Caen, Rennes et Universciences), associés dans le programme *Inmédiats*, qui est destiné à expérimenter des outils de médiation culturelle fondés sur le numérique et impliquant le public jeune.

## **I.4.7 ARTICLES GÉNÉRAUX**

### **Qui a dit que les technologies n'avaient pas leurs places dans un musée? : projecteur sur un prototype de médiation muséale!**

Camille Françoise.

Art de muser. Blog des Master Pro Expo-Muséographie de l'Université d'Artois, 23 mars 2013.

<http://lartdemuser.blogspot.fr/2013/03/qui-dit-que-les-technologies-navaient.html>

Les textes explicatifs qui se trouvent au début d'une exposition sont plus lus que ceux qui se trouvent à la fin. Comment faire lorsque les œuvres ne sont pas toutes faciles d'accès sans médiation? Il est possible de mettre en œuvre un système de médiation avec un guide conférencier (option coûteuse) ou des solutions interactives qui retiennent autrement l'attention des visiteurs.

### **Des données aux usages : les interfaces de médiation et de narration**

Gonzague Gauthier.  
*In* Documentaliste – sciences de l'information, juin 2014, n° 512, p. 58-60.

### **Les catalogues d'exposition "enrichis" en expérimentation**

Alexandra Saemmer,  
Nolwenn Tréhondart.

*In* Documentaliste – sciences de l'information, juin 2014, n° 512, p. 60-61.

### **Trois idées reçues sur le numérique au musée**

Sébastien Magro.  
DASM, 30 avril 2014

<http://dasm.wordpress.com/2014/04/30/trois-idees-recues-sur-le-numerique-au-musee/>

L'auteur fait part de ses observations personnelles sur les 3 idées reçues suivantes.

- Il faut être sur les réseaux sociaux: c'est là que sont les jeunes.
- Le problème avec les réseaux sociaux, c'est qu'on ne peut pas mesurer le véritable impact sur les visiteurs.
- Les écrans empêchent les visiteurs de regarder les œuvres.

### **Les réseaux sociaux, nouveaux modes de médiation**

Meriam Ben Sassi.  
*In* Musées et collections publiques de France, 2013, n° 627, p. 81-84.

Chaque jour de nouveaux musées expérimentent, adoptent et placent au cœur même de leur stratégie ces nouveaux modes de médiation que sont les réseaux sociaux. Afin de comprendre les changements apportés par ces outils, il importe de connaître la genèse de leur adoption et leur spécificité.

### **Les serious games, dispositifs numériques de médiation : processus sociocognitifs et affectifs dans les usages et les effets sur les publics**

Marie-Pierre Fourquet-Courbet, Didier Courbet.  
*In* Culture et musées, janvier 2014, p. 165-190.

Récemment utilisés comme dispositifs numériques de médiation culturelle par les musées des sciences et techniques, les *serious games* ont pour objectifs de faire acquérir de nouvelles connaissances et d'instaurer des comportements sains pour la santé et éco-citoyens. Y parviennent-ils et comment? Quels sont les processus sociocognitifs et socio-affectifs qui se développent lors de leur usage?

## I.4.8 COMPTES-RENDUS D'EXPÉRIENCE

### **Paris musées juniors : la nouvelle plateforme dédiée aux jeunes publics des musées de la ville de Paris.**

Club innovation et culture France, 29 janvier 2014.

[www.club-innovation-culture.fr/paris-musees-juniors-la-nouvelle-plateforme-dediee-aux-jeunes-publics-des-musees-de-la-ville-de-paris/](http://www.club-innovation-culture.fr/paris-musees-juniors-la-nouvelle-plateforme-dediee-aux-jeunes-publics-des-musees-de-la-ville-de-paris/)

Le 29 janvier 2014, les musées de la ville de Paris ont lancé *Paris musées juniors*, une plateforme sur laquelle les jeunes, leurs parents et leurs enseignants vont pouvoir trouver des outils multimédias adaptés et des documents pédagogiques qui leur ouvriront les portes des musées parisiens.

### **Médiation de la médiation au musée du Louvre : des logiques de recherche au sein d'un projet politique / Yves Jeanneret, Camille Rondot.**

In Les Enjeux de l'information et de la communication, janvier 2013, n° 14.1, p. 131-147.

[www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2013-1-page-131.htm](http://www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2013-1-page-131.htm)

### **Musée du Louvre-Lens : suivez le guide...**

Orange business services, 23 juin 2014. — 1 vidéogramme (3 min 59 s).

[http://www.dailymotion.com/video/x202c04\\_fr-musee-du-louvre-lens-suivez-le-guide-numerique-video\\_tech](http://www.dailymotion.com/video/x202c04_fr-musee-du-louvre-lens-suivez-le-guide-numerique-video_tech)

Le musée du Louvre-Lens propose à ses visiteurs un guide multimédia: visualisation des galeries du musée en 3 dimensions, itinéraires de visites thématiques, commentaires oraux et jeu pour les jeunes.

### **Une expérience virtuelle avec le Centre Pompidou / Emmanuelle Bermès.**

In Documentaliste – sciences de l'information, juin 2014, n° 512, p. 66-67.

### **À l'occasion de l'exposition *Culture TV*, le Musée des arts et métiers et l'INA proposent un catalogue entièrement numérique.**

Club innovation et culture France, 9 septembre 2014.

<http://www.club-innovation-culture.fr/a-loccasion-de-l'exposition-culture-tv-le-musee-des-arts-et-metiers-et-ina-proposent-un-catalogue-entierement-numerique/>

Conçue et réalisée par le Musée des arts et métiers, en collaboration avec l'INA, avec le soutien du Conseil général de la Vendée, l'exposition *Culture TV* (3 juin 2014 – 8 mars 2015) retrace les 80 ans d'histoire de la télévision française. Véritable «livre enrichi», l'application pour téléphone mobile propose des contenus multimédias exclusifs – dont près de 250 photographies et 60 extraits de vidéogramme – en lien avec les thématiques de l'exposition.

<http://www.arts-et-metiers.net/culture-tv>

### **QR code et NFC, le musée Courbet d'Ornans poursuit le déploiement d'outils numériques de médiation.**

Club innovation et culture France, 17 avril 2014.

[www.club-innovation-culture.fr/qr-code-et-nfc-le-musee-courbet-dornans-poursuit-le-dploiement-doutils-numeriques-de-mediation/](http://www.club-innovation-culture.fr/qr-code-et-nfc-le-musee-courbet-dornans-poursuit-le-dploiement-doutils-numeriques-de-mediation/)

Dans le cadre d'un partenariat entre le conseil général du Doubs et Orange, le musée Courbet propose aux visiteurs, des contenus numériques téléchargeables sur smartphone et tablette. Avec la présentation début juin 2014 du célèbre tableau de Courbet *L'origine du monde*, prêté par le musée d'Orsay, l'offre numérique sera multipliée par 3.

**La table interactive du Musée d'histoire naturelle de Lille** / Juliette Dalbavie.

*In* La lettre de l'OCIM, mars 2014, p. 14-21.

L'étude permet de mettre en lumière la valeur ajoutée d'une table interactive "immergée" dans l'espace muséal, les usages collaboratifs et coopératifs développés par les visiteurs, mais également de pointer les limites de cet outil et conclure sur la nécessité de réfléchir au lien entre les collections numérisées, les collections exposées et les modes de médiation ou de scénographie.

**Culture et handicaps : quels enjeux, quels parcours?** / Julie Houriez, Simon Houriez, Hélène Herniou.

*In* Cliophile : de la cathédrale à la puce électronique, 17 mars 2014.

<http://cliophile.wordpress.com/2014/03/17/culture-et-handicaps/>

Portrait de 2 entrepreneurs travaillant dans la médiation : Julie Houriez, responsable développement et production, et Simon Houriez, directeur de l'association Signes de sens. Ce dernier développe des projets multimédias (notamment sur tablette), comme ceux du musée du quai Branly ou du Palais des Beaux-Arts de Lille.

## I.5 LA MÉDIATION DANS LES BIBLIOTHÈQUES

---

### I.5.1 SUPPORT PÉDAGOGIQUE

**La médiation au cœur du projet d'établissement : épisode 02** / Anne-Gaëlle Gaudion, Renaud Aïoutz. Bibliobsession, 6 novembre 2012. — Diaporama numérique de 15 diapositives.

[http://fr.slideshare.net/aioutz/les-dispositifs-de-mdiation-numerique?ref=http://www.bibliobsession.net/2012/11/22/formation-bibliouest-la-mediation-numerique-au-coeur-du-projet-detablissement/?doing\\_wp\\_cron=1354872635.8225579261779785156250](http://fr.slideshare.net/aioutz/les-dispositifs-de-mdiation-numerique?ref=http://www.bibliobsession.net/2012/11/22/formation-bibliouest-la-mediation-numerique-au-coeur-du-projet-detablissement/?doing_wp_cron=1354872635.8225579261779785156250)

- Médiation numérique et dissémination : une définition
- Les formes de la médiation
- Médiation numérique, une typologie : dispositifs de flux, dispositifs ponctuels et dispositifs passerelles.

### I.5.2 ARTICLES GÉNÉRAUX

**La fabrication de l'auteur par les bibliothécaires de lecture publique** / Cécile Rabot.

*In* Bulletin des bibliothèques de France, 31 octobre 2011, n° 56.5, p. 46-49.

<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0046-008>

L'abondance des publications de roman rend crucial le travail de sélection et de mise en valeur des médiateurs de la chaîne du livre. Ceux-ci assurent le contrôle du droit d'entrée dans le champ littéraire et partant, contribuent à décerner le statut symbolique d'auteur, pour lequel la publication ne suffit pas. Les bibliothécaires de lecture publique sont susceptibles de participer à différentes étapes de ce processus d'auctorialisation (repérage, suivi, perpétuation) et les invitations d'auteurs en bibliothèque contribuent à définir l'auctorialité en rapport avec la création, et aussi avec la lecture.

**Le savoir grandeur nature : pour des bibliothécaires médiateurs** / Christophe Robert.

*In* Bibliothèque(s), octobre 2013, n° 70, p. 8-9.

Accès libre un an après la parution sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>

**L'avenir des médiathèques : missions de diffusion et lieux de rencontres personnalisantes** / Yves Citton.

*In* Bibliothèque(s), octobre 2013, n° 70, p. 43-47.

Accès libre un an après la parution sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>

### I.5.3 COMPTES-RENDUS D'EXPÉRIENCE

**L'Expérimentarium et les bibliothèques** / Élise Cellier-Holzem.

*In* La Lettre de L'OCIM, février 2014, n° 151, p. 11-15.

Le travail de médiation de la recherche mené auprès du grand public par l'Expérimentarium de l'Université de Bourgogne connaît depuis peu un développement au sein des bibliothèques de lecture publique. L'auteur met en évidence les apports de cette expérience, en particulier le climat de complicité ainsi créé entre les jeunes chercheurs et le public.

**La médiation, un travail d'équipe : l'exemple de la Médiathèque musicale de Paris** / Sandrine Haon.

*In* Bibliothèque(s), octobre 2013, n° 70, p. 27-29.

Accès libre un an après la parution sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>

**Petites expériences autour de la «médiation expérimentale»** / Nicolas Debade.

*In* Bibliothèque(s), octobre 2013, n° 70, p. 30-33.

Accès libre un an après la parution sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>

**Lire le monde à la BPI, entretien avec Jérôme Bessière, Enora Oulc'hen et Pierre Hemptinne.**

*In* Bibliothèque(s), octobre 2013, n° 70, p. 34-38.

Accès libre un an après la parution sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>

**La médiation, cœur de projet : le Pavillon Blanc de Colomiers** / Martine Blanchet.

*In* Bibliothèque(s), octobre 2013, n° 70, p. 53-59.

Accès libre un an après la parution sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>

**La médiation culturelle comme alternative politique : transformation d'une médiathèque en agora du sensible, à Bruxelles** / Pierre Hemptinne.

*In* Bibliothèque(s), octobre 2013, n° 70, p. 48-51.

Accès libre un an après la parution sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>

# MÉDIATION NUMÉRIQUE

## I.5.4 ENREGISTREMENT DE COLLOQUE

**Bibliothèque nationale de France (BNF) : panorama de la politique, des actions et des outils de la BNF en matière de médiation numérique [rencontre "Médiation et numérique dans les équipements culturels", 21-22 octobre 2013, Paris, Bibliothèque nationale de France]**

Arnaud Beaufort, Denis Bruckmann, Thierry Grillet.

Ministère de la culture et de la communication. — 2 vidéogrammes (35 min 3 s et 31 min 30 s).

<http://www.rencontres-numeriques.org/2013/mediation/?action=restitution>

Présentation des avancées de Gallica (version mobile, nouveau moteur de recherche, *Gallica* marque blanche) et de *data.bnf.fr*, de la politique de médiation documentaire numérique (projets de constitution de corpus, notamment sur la presse, et nouvelle base documentaire *Reliures*) et des différents projets réalisés et à venir en matière de médiation culturelle (refontes du portail *Classes* et du portail *Exposition*, applications *Candide*, *Miniatures flamandes* et *Cartes marines*, projets *Les essentiels de la littérature* et *Passerelles*, portail de culture générale à destination des apprentis du bâtiment, *Labo BNF* et exposition *Les littératures numériques d'hier à demain*).

## I.5.5 ARTICLES GÉNÉRAUX

**Méthodologie pour la médiation numérique** / Xavier Galaup.

In Bibliothèque(s), octobre 2013, n° 70, p. 6-57.

Accès libre un an après la parution sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>

**Pratiquer la médiation numérique en bibliothèque** / Philippe Cazeneuve.

In Archimag, novembre 2011, n° 249, p. 30-31.

La notion de médiation numérique est apparue il y a quelques années dans le jargon des professionnels des musées et de la lecture publique. De quoi s'agit-il? Comment la mettre en œuvre?

**Développer la médiation numérique dans un réseau de bibliothèques existant** / Xavier Galaup.

XG\_blognotes, 30 mars 2013.

[http://www.xaviergalaup.fr/blog/2013/03/30/developper-la-mediation-numerique-dans-un-reseau-de-bibliotheques-existant/?fb\\_source=pubv1](http://www.xaviergalaup.fr/blog/2013/03/30/developper-la-mediation-numerique-dans-un-reseau-de-bibliotheques-existant/?fb_source=pubv1)

Le plan d'action élaboré par l'auteur à l'occasion du recrutement pour un poste de chef de projet "médiation numérique" peut être réutilisé dans d'autres contextes. Il se déploie sur 3 axes principaux : la médiation numérique (mise en place d'un groupe projet pour préciser le contenu de la politique numérique, en assurer le suivi et la mise en œuvre), la définition et le développement d'espaces de médiation numérique, l'action culturelle et le développement des partenariats dans le domaine numérique.

**Le livre numérique en bibliothèque de lecture publique : quels services?** / Anne Baudot.

In Bulletin des bibliothèques de France, février 2013, n° 58.1, p. 98-99.

<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-01-0098-007>

Comment faire bouger tout un écosystème sans perdre de chaînons, sachant que les nouveaux acteurs, offrent au public de nouveaux modèles? Cette question est particulièrement cruciale pour les libraires, maillon de la chaîne du livre le plus en danger à l'heure actuelle, et les bibliothèques, qui ont à s'interroger sur leur positionnement dans ce nouvel écosystème.

**Vers des dispositifs de transindividuation sur supports numériques audiovisuels utilisables en bibliothèque** / Vincent Puig.

In Bibliothèque(s), octobre 2013, n° 70, p. 16-21.

Accès libre un an après la parution sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>

## I.5.6 COMPTES-RENDUS D'EXPÉRIENCE

### **Médiation : les verdicts des médiathèques de Massy** / Silvère Mercier.

In Bibliosession, 29 avril 2013.

[http://www.bibliosession.net/2013/04/29/mediation-les-verdicts-des-mediatheques-de-massy/?utm\\_source=Bouillon&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=627fbbd90c-RSS\\_EMAIL\\_CAMPAIGN](http://www.bibliosession.net/2013/04/29/mediation-les-verdicts-des-mediatheques-de-massy/?utm_source=Bouillon&utm_medium=email&utm_campaign=627fbbd90c-RSS_EMAIL_CAMPAIGN)

À l'occasion d'une formation, l'auteur a découvert l'existence des "verdicts", terme qui indique une prise de position qui n'est pas forcément positive comme les "coups de cœurs" ou négative comme le sous-entend habituellement le mot "critique". Cette médiathèque pratique la citation de manière habile, de manière à provoquer des débats avec les lecteurs. Car c'est bien de cela dont il s'agit : faire circuler les œuvres et les savoirs pour en favoriser l'appropriation.

### **La médiation numérique, un projet d'établissement : l'exemple des médiathèques du Pays de Romans** / Lionel Dujol.

In Bibliothèque(s), octobre 2013, n° 70, p. 12-14.

Accès libre un an après la parution sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>

### **Chermedia a cinq ans...** / Christine Perrichon.

In Bibliothèque(s), octobre 2013, n° 70, p. 25-26.

Accès libre un an après la parution sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>

### **Vers une médiation innovante en bibliothèque : dispositifs en ligne à la médiathèque du Musée du quai Branly** / Pierre-Yves Belfils, Sébastien Magro.

In Bibliothèque(s), octobre 2013, n° 70, p. 22-24.

Accès libre un an après la parution sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>

### **Plateforme pédagogique du festival Blues-sur-Seine.**

Festival Blues-sur-Seine, consultation le 26 mai 2014.

Destinée aux enseignants, professeurs et bibliothécaires, [www.itineraires-blues.com](http://www.itineraires-blues.com) est une plateforme collaborative sur la musique *blues* qui comprend actuellement 9 dossiers thématiques et 13 dossiers chronologiques, 4 cahiers d'activités pour les enfants de 8 à 11 ans et plus de 150 ressources.

## II. LES MÉDIATEURS CULTURELS

### II.1 GÉNÉRALITÉS

---

#### II.1.1 FICHE

##### **Médiateur/trice culturel(le).**

Centre national de la fonction publique territoriale, 2013.

[http://www.cnfpt.fr/node/146/repertoire-metiers/metier/221?mots\\_cles=m%C3%A9diateur%20culturel&gl=NjliOGJkMzI](http://www.cnfpt.fr/node/146/repertoire-metiers/metier/221?mots_cles=m%C3%A9diateur%20culturel&gl=NjliOGJkMzI)

## II.1.2 ACTES

**Les médiateurs culturels et la démocratisation de la culture à l'ère du soupçon : un triple héritage critique : [séminaire *La démocratisation culturelle au fil de l'histoire contemporaine, 2012-2014, Paris*] / Nathalie Montoya.**

Comité d'histoire du Ministère de la culture et de la communication, Centre d'histoire de Sciences-po Paris, 28 avril 2014. — (Politiques de la culture).

<http://chmcc.hypotheses.org/346>

Chargés d'accueillir le public, de développer le rapport avec les œuvres, d'augmenter la fréquentation et de diversifier le public, les médiateurs culturels héritent en France du projet de démocratisation de la culture, ainsi que de toute son histoire et de ses ambiguïtés.

## II.1.3 ARTICLES

**Médiation culturelle : l'enjeu de la gestion des ressources humaines.**

Culture études, mai 2010. — 12 p.

<http://www2.culture.gouv.fr/culture/deps/2008/pdf/cetudes-2010-1.pdf>

Les activités de médiation culturelle dans l'ensemble des domaines artistiques et culturels au sein des institutions ne constituent pas aujourd'hui un ensemble homogène; le métier et les compétences, divers selon les établissements et les secteurs, restent peu reconnus. L'étude dresse un état des lieux actualisé des situations professionnelles rencontrées (contenus d'activité, statuts d'emploi, conditions d'accès et identités professionnelles) et identifie l'enjeu majeur que constitue la gestion des ressources humaines pour la professionnalisation des activités de médiation.

**Faire médiation culturelle : évolution et orientations des métiers de l'animation en centres culturels : (Communauté française de Belgique) / Damien Vanneste, Philippe Scieur,**

Jean-Gilles Lowies.

Bruxelles : Observatoire des politiques culturelles, 2013. — 104 p. — (Études politiques culturelles; 2).

[http://www.opc.cfwb.be/index.php?eID=tx\\_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/opc/upload/opc\\_super\\_editor/opc\\_editor/documents/pdf/publications OPC/Etudes\\_N2\\_BD\\_BAT.pdf&hash=35d122dbdea56aa5b00dc1eddcfb021866180a9d](http://www.opc.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/opc/upload/opc_super_editor/opc_editor/documents/pdf/publications OPC/Etudes_N2_BD_BAT.pdf&hash=35d122dbdea56aa5b00dc1eddcfb021866180a9d)

Présentation de recherches sociologiques sur l'histoire des métiers de la médiation artistique et culturelle, dans les centres culturels reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles (1965-2010).

**Le savoir grandeur nature : pour des bibliothécaires médiateurs / Christophe Robert.**

*In* Bibliothèque(s), octobre 2013, n° 70, p. 8-9.

Accès libre un an après la parution sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>

**Les Bibliothécœurs de Gutenberg / réalisation et montage: Alice Morelli.**

Bibliothèques-Paris, 5 mai 2014.

[http://www.dailymotion.com/video/x1t5qff\\_les-bibliothecoeurs-de-gutenberg\\_webcam](http://www.dailymotion.com/video/x1t5qff_les-bibliothecoeurs-de-gutenberg_webcam)

L'équipe de la bibliothèque Gutenberg de Paris a réalisé un petit film humoristique destiné à sensibiliser le public sur son quotidien et ses missions de "couteau-suisse".

**La médiation, un travail d'équipe : l'exemple de la Médiathèque musicale de Paris / Sandrine Haon.**

*In* Bibliothèque(s), octobre 2013, n° 70, p. 27-29.

Accès libre un an après la parution sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>

## II.2 LES GUIDES-CONFÉRENCIERS

---

### II.2.1 SITES EN LIGNE

**Fédération nationale des guides-interprètes et conférenciers**

<http://www.fngi.fr>

**Association nationale des guides-conférenciers des villes et pays d'art et d'histoire**

[www.ancovart.fr](http://www.ancovart.fr)

**Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés**

<http://www.an-patrimoine.org/-Association-Nationale->

**Villes et pays d'art et d'histoire**

[www.vpah.culture.fr/](http://www.vpah.culture.fr/)

### II.2.2 TEXTES JURIDIQUES

**Décret n° 2011-930 (1<sup>er</sup> août 2011), relatif aux personnes qualifiées pour la conduite de visites commentées dans les musées et monuments historiques**

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D8306D33DF86E92AED3867DF74E5A4DB.tpdj\\_o06v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000024433748&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D8306D33DF86E92AED3867DF74E5A4DB.tpdj_o06v_1?cidTexte=JORFTEXT000024433748&categorieLien=id)

Publics concernés. guides-conférenciers.

Objet création d'une profession réglementée de guide-conférencier dans les musées et monuments historiques.

Entrée en vigueur 31 mars 2012.

Notice le décret remplace les quatre professions existantes assurant la conduite des visites commentées dans les musées et monuments historiques (guide-interprète régional, guide-interprète national, guide-conférencier des villes et pays d'art et d'histoire, conférencier national) par une seule, celle de guide-conférencier. Ce faisant, il simplifie et uniformise les modalités et conditions d'accès à la profession. L'examen national de conférencier national et les examens régionaux de guide-interprète régional et de guide-conférencier des villes et pays d'art et d'histoire sont supprimés au profit de la mise en place d'une formation supérieure assurée par des établissements d'enseignement supérieur. Une carte professionnelle est délivrée aux personnes titulaires d'une certification que sanctionne une formation au moins de niveau licence.

Références. le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles;

Vu le code du tourisme;

Vu l'avis de la Commission nationale des guides-interprètes et conférenciers en date du 13 avril 2011;

Le Conseil d'État (section des travaux publics) entendu,

Décrète.

## Article 1

La section 1 du chapitre unique du titre II du livre II (partie réglementaire) du code du tourisme est modifiée comme suit.

I. — L'article R. 221-1 est remplacé par les dispositions suivantes. « Art. R. 221-1.-Les personnes qualifiées mentionnées à l'article L. 221-1 sont les personnes titulaires de la carte professionnelle de guide-conférencier délivrée dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires des sections 2 et 3 du présent chapitre. «Les musées et les monuments historiques mentionnés à l'article L. 221-1 sont les musées de France définis au titre IV du livre IV du code du patrimoine et les monuments historiques définis au titre II du livre VI du même code.»

II. — L'article R. 221-2 est ainsi modifié.

1° Au premier alinéa, les mots «Les cartes professionnelles mentionnées à l'article R. 221-1 sont délivrées» sont remplacés par les mots «La carte professionnelle mentionnée à l'article R. 221-1 est délivrée» et les mots «Elles sont délivrées» sont remplacés par les mots «Elle est délivrée»;

2° Au dernier alinéa, les mots «Les cartes professionnelles sont conformes à un modèle» sont remplacés par les mots «La carte professionnelle est conforme» et les mots «arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme, du ministre de l'intérieur et du ministre chargé de la culture» sont remplacés par les mots «arrêté conjoint des ministres respectivement chargés du tourisme et de la culture».

III. — À l'article R. 221-2-1, les mots «d'une carte professionnelle» sont remplacés par les mots «de la carte professionnelle de guide-conférencier».

IV. — L'article R. 221-3 est ainsi modifié.

1° Au deuxième alinéa, les mots «au 1° de l'article R. 221-1 sans être titulaire d'une carte professionnelle» sont remplacés par les mots «à l'article L. 221-1 sans être titulaire de la carte professionnelle de guide-conférencier»;

2° Le dernier alinéa est remplacé par un alinéa ainsi rédigé

«b) Le fait, pour une personne physique ou morale immatriculée au registre prévu au a de l'article L. 141-3, d'utiliser les services d'une personne non détentrice de la carte professionnelle de guide-conférencier mentionnée à l'article R. 221-1, en vue d'assurer la conduite des visites dans les musées et les monuments historiques.»

V. — L'article R. 221-4 est ainsi modifié.

1° Au premier alinéa, les mots «Commission nationale des guides-interprètes et conférenciers» sont remplacés par les mots «Commission nationale des guides-conférenciers»;

2° Au deuxième alinéa, les mots «et connaissances requises» sont remplacés par les mots «, des connaissances et des certifications requises»;

3° Au dernier alinéa, les mots «aux articles R. 221-15, R. 221-16 et R. 221-17» sont remplacés par les mots «à l'article R. 221-12».

## Article 2

La section 2 du chapitre unique du titre II du livre II (partie réglementaire) du code du tourisme est modifiée comme suit :

I. — L'intitulé de la section est remplacé par un intitulé ainsi rédigé : « Section 2 — De la profession de guide-conférencier ».

II. — L'article R. 221-11 est remplacé par les dispositions suivantes : « Art. R. 221-11. - La carte professionnelle de guide-conférencier est délivrée aux personnes titulaires d'une certification précisée par arrêté des ministres respectivement chargés du tourisme, de la culture et de l'enseignement supérieur. Cette certification, inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), sanctionne une formation au moins de niveau de licence. »

III. — Les articles R. 221-12, R. 221-13 et R. 221-14 sont abrogés.

### Article 3

La section 3 du chapitre unique du titre II du livre II (partie réglementaire) du code du tourisme est modifiée comme suit.

I. — L'article R. 221-15 devient l'article R. 221-12 et est modifié comme suit.

1° Le premier alinéa est remplacé par les dispositions suivantes «Obtiennent la carte professionnelle de guide-conférencier mentionnée à l'article R. 221-1, sans posséder une certification mentionnée à l'article R. 221-11 les ressortissants français ou d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen qui ont suivi avec succès un cycle d'études d'une durée minimale d'un an, ou d'une durée équivalente à temps partiel, les préparant à l'exercice de la profession, dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement d'un niveau équivalent de formation et qui justifient »;

2° À l'avant-dernier alinéa, les mots «Toutefois, lorsque le préfet a constaté que la formation détenue par le demandeur porte sur des matières substantiellement différentes de celles qui figurent au programme du diplôme national de guide-interprète national ou de celles de l'examen de conférencier national ou lorsque la durée de la formation est inférieure d'au moins un an à celle requise pour se présenter à l'examen de guide-interprète national ou de conférencier national» sont remplacés par les mots «Toutefois, lorsque le préfet a constaté que la formation détenue par le demandeur porte sur des matières substantiellement différentes de celles qui figurent au programme d'une certification prévue à l'article R. 221-11 ou si la durée de la formation est inférieure d'au moins un an à celle requise pour l'obtention d'une certification prévue à l'article R. 221-11.»

II. — Les articles R. 221-16 et R. 221-17 sont abrogés.

III. — Les articles R. 221-18 et R. 221-18-1 deviennent respectivement les articles R. 221-13 et R. 221-14.

IV. — L'article R. 221-18 devenu R. 221-13 est modifié comme suit.

1° Au premier alinéa, les mots «par les articles R. 221-15, R. 221-16 et R. 221-17» sont remplacés par les mots «par l'article R. 221-12»;

2° Au dernier alinéa, les mots «du ministre de l'intérieur et des ministres chargés de l'enseignement supérieur,» sont remplacés par les mots «des ministres chargés de la culture et du tourisme».

V. — Au premier alinéa de l'article R. 221-18-1 devenu R. 221-14, les mots «guide-interprète ou conférencier» sont remplacés par les mots «guide-conférencier».

### Article 4

Les cartes professionnelles de guide-interprète national, de guide-interprète régional, de conférencier national et de guide-conférencier des villes et pays d'art et d'histoire délivrées antérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret cessent de produire leurs effets au plus tard le 31 mars 2013. Les personnes titulaires d'une carte professionnelle de guide-interprète national, de guide-interprète régional, de conférencier national ou de guide-conférencier des villes et pays d'art et d'histoire mentionnées au premier alinéa obtiennent la carte professionnelle de guide-conférencier sur demande formulée dans le délai d'un an à compter du 31 mars 2012 à l'autorité administrative mentionnée à l'article R. 221-2 du code du tourisme par lettre simple accompagnée de la copie de leur carte professionnelle. La carte de guide-conférencier est attribuée à toute personne inscrite au plus tard au 31 mars 2012 dans une formation au brevet de technicien supérieur animation et gestion touristiques locales ou dans une formation au diplôme national de guide-interprète national et admise au plus tard le 31 décembre 2013 aux examens correspondant à ces formations.

### Article 5

Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 31 mars 2012.

## Article 6

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la culture et de la communication, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 1<sup>er</sup> août 2011.

François Fillon

Par le Premier ministre

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, François Baroin

Le ministre de la culture et de la communication, Frédéric Mitterrand

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Laurent Wauquiez

Le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, Frédéric Lefebvre

## Arrêté du 7 mars 2012 relatif à la délivrance de la carte professionnelle de guide-conférencier

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025455144&fastPos=1&fastReqId=1514758782&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

Le ministre de la culture et de la communication et le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation,

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 221-1, R. 221-1 et R. 221-2;

Vu le décret n° 2011-930 du 1er août 2011 relatif aux personnels qualifiés pour la conduite de visites commentées dans les musées et monuments historiques;

Vu l'arrêté du 28 mars 2007 relatif à la composition du dossier de demande de carte professionnelle ainsi qu'au programme et aux modalités d'organisation de l'épreuve d'aptitude et du stage d'adaptation, pris en application de l'article R. 221-18 du code du tourisme,

Arrêtent

### Article 1

La carte professionnelle de guide-conférencier mentionnée à l'article R. 221-2 du code du tourisme comporte les mentions conformes aux prescriptions figurant à l'annexe au présent arrêté. Le demandeur de la carte professionnelle peut solliciter l'inscription de mentions particulières en lien avec l'exercice de la profession. Ces mentions sont portées sur la carte professionnelle au vu des indications figurant sur les documents présentés par le demandeur pour en justifier l'inscription.

### Article 2

A modifié les dispositions suivantes

- . Abroge [Arrêté du 15 avril 1999 \(VT\)](#)
- . Abroge [Arrêté du 15 avril 1999 - Annexes \(VT\)](#)
- . Abroge [Arrêté du 15 avril 1999 - MENTIONS IMPRIMÉES SUR LA CARTE ET LE BADGE PRO... \(VT\)](#)
- . Abroge [Arrêté du 15 avril 1999 - art. 1 \(VT\)](#)
- . Abroge [Arrêté du 15 avril 1999 - art. 2 \(VT\)](#)
- . Abroge [Arrêté du 15 avril 1999 - art. 3 \(VT\)](#)
- . Abroge [Arrêté du 15 avril 1999 - art. 4 \(VT\)](#)
- . Abroge [Arrêté du 15 avril 1999 - art. 5 \(VT\)](#)
- . Abroge [Arrêté du 15 avril 1999 - art. 6 \(VT\)](#)

- . Abroge [Arrêté du 15 avril 1999 - art. 7 \(VT\)](#)
- . Abroge [Arrêté du 15 avril 1999 - art. ANNEXE \(VT\)](#)
- . Abroge [Arrêté du 28 mars 2007 - Composition du dossier \(Ab\)](#)
- . Abroge [Arrêté du 28 mars 2007 - art. 1 \(Ab\)](#)

### **Article 3**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 31 mars 2012.

### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

### **Annexe**

#### **A N N E X E PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MENTIONS IMPRIMÉES SUR LA CARTE PROFESSIONNELLE DE GUIDE-CONFÉRENCIER**

La carte comporte deux volets.

Les mentions imprimées sur la première page du premier volet sont les suivantes.

République française

Mentions des ministères compétents

Guide-conférencier

Validité permanente

Carte numéro :

(Le numéro de la carte se compose des deux lettres CG, de sept chiffres suivis d'une lettre, permettant d'identifier respectivement l'année de délivrance, le département, le numéro d'ordre de délivrance dans l'année et la nature de l'autorité administrative qui les a délivrés.)

Les mentions imprimées sur la deuxième page du premier volet sont les suivantes.

Emplacement photo du titulaire et tampon officiel

Signature du titulaire.

Mentions particulières (article 1<sup>er</sup> du présent arrêté).

Les mentions imprimées sur la première page du second volet sont les suivantes.

Nom.

Prénom.

Né(e).

A

Nationalité. Fait à , le.

Délivré par.

Signature du préfet

Les mentions imprimées sur la deuxième page du second volet sont les suivantes.

— le titulaire de la présente carte est autorisée à conduire des visites commentées dans les musées de France définis au titre IV du livre IV du code du patrimoine et monuments historiques définis au titre II du livre IV du code du patrimoine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur;

— le titulaire de la présente carte est exonéré de droit d'entrée pour les visites des musées de France définis au titre IV du livre IV du code du patrimoine et des monuments historiques définis au titre II du livre IV du code du patrimoine;

— la présente carte doit être présentée à tout contrôle.

Fait le 7 mars 2012.

Le ministre de la culture et de la communication, Frédéric Mitterrand Le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, Frédéric Lefebvre

## **Arrêté du 9 novembre 2011 relatif aux compétences requises en vue de la délivrance de la carte professionnelle de guide-conférencier aux titulaires de licence professionnelle ou de diplôme national de master**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024813610&fastPos=1&fastReqId=1398847007&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

Le ministre de la culture et de la communication, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation,

Vu le code du tourisme, et notamment son article R. 221-11;

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 123-12 à D. 123-14 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master;

Vu l'avis de la Commission nationale des guides-interprètes et conférenciers en date du 28 septembre 2011,

Arrêtent

### **Article 1**

La carte professionnelle de guide-conférencier est délivrée

a) Aux titulaires de la licence professionnelle de guide-conférencier. Cette licence professionnelle atteste de l'ensemble des compétences définies à l'annexe 1<sup>er</sup> du présent arrêté;

b) Aux titulaires d'un diplôme national de master qui auront validé au cours de leur formation une unité d'enseignement «compétences des guides-conférenciers», une unité d'enseignement «mise en situation et pratique professionnelle» et une unité d'enseignement «langue vivante étrangère». La délivrance de la carte professionnelle est assujettie à la présentation, par le titulaire du diplôme de master, d'une annexe descriptive au diplôme mentionnant la validation de ces unités d'enseignement. Chacune de ces unités d'enseignement atteste des compétences définies à l'annexe II du présent arrêté.

### **Article 2**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 31 mars 2012.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

### **Annexes**

#### **Article Annexe I**

#### **COMPÉTENCES DE GUIDE-CONFÉRENCIER À ACQUÉRIR DANS LE CADRE DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE**

La licence professionnelle respecte le cahier des charges défini à l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle. Elle s'articulera notamment autour des compétences et objectifs suivants.

I. — Méthodologie et techniques de la médiation orale des patrimoines

Objectifs

Analyser et mettre en œuvre les paramètres d'une prestation de médiation.

Adapter son propos aux conditions particulières.

Planifier, concevoir et réaliser la prestation en employant toutes les méthodes de communication et de conduite de groupe.

Conception de la trame de la prestation

Préparer sa visite, sa conférence ou son action en fonction du contenu scientifique et culturel.

Adapter sa prestation en fonction de la situation (types de public, lieux, circonstances) et des différents supports techniques.

Faire des choix.

## Conduite de la prestation

Ajuster sa prestation en situation et en présence du public.

Prendre la parole, maîtriser sa voix et communiquer de manière adaptée.

S'exercer aux techniques de communication orale, gestuelle et d'animation.

Gérer les aspects pratiques et humains liés à la visite, la conférence...

## II. — Arts, sciences et patrimoines

### Objectifs

Actualiser et enrichir ses connaissances scientifiques et culturelles.

Apprendre à effectuer des recherches documentaires.

Développer et élargir ses champs d'interventions.

### Patrimoine et politiques publiques

Définir et montrer l'évolution du concept de patrimoine à travers les aspects culturels et réglementaires.

Code du tourisme, du patrimoine, de l'urbanisme, propriétés intellectuelles...

Dresser une typologie des différents patrimoines matériels, immatériels, naturels et identitaires, en s'appuyant particulièrement sur les expériences des territoires villes et pays d'art et d'histoire, parc naturel régionaux [*sic*], sites classés patrimoine mondial UNESCO...

Le choix des contenus suivants pourra combiner ces domaines à partir d'une entrée diachronique, synchronique et/ou thématique. Il prendra en compte

- la diversité des parcours des étudiants;
- la particularité de chaque établissement et son ancrage territorial;
- les évolutions des attentes culturelles.

### Histoire des civilisations

Dégager les grands concepts sociaux, politiques, religieux et culturels.

### Histoire des sciences et des techniques

Connaître l'histoire des sciences exactes et appliquées et faire le lien avec les lieux de culture scientifique et technique.

### Histoire des arts

Établir des liens entre les conditions de production artistique, l'histoire des musées, des collections et du patrimoine en fonction des territoires.

Enrichir le vocabulaire de l'histoire de l'art et de l'architecture.

### Histoire de la littérature

Donner des repères sur les courants littéraires et les sensibilités.

Ces connaissances peuvent être développées en relation avec une aire géographique, une maison d'écrivain, une route touristique...

## III. — Démarche d'interprétation appliquée au territoire et à l'objet culturel

### Objectifs

Fournir des connaissances approfondies pour appréhender les enjeux d'un territoire quels que soient les emboîtements d'échelles musées, monuments, villes et pays d'art et d'histoire, sites naturels, parcs naturels régionaux, sites industriels...

Apprendre à maîtriser la panoplie d'outils d'interprétation.

Approcher et découvrir des nouvelles pratiques patrimoniales et des nouvelles thématiques qui font la diversité et la particularité des territoires.

### Connaissance et analyse du territoire

Définir la notion de territoire en tant que système.

Montrer l'ensemble des éléments qui le composent et qui interagissent les uns avec les autres.

Situer spatialement, historiquement, économiquement et socialement l'importance de la notion de territoire et ses enjeux.

Appréhender le rôle et l'importance des différents acteurs.

Lecture et interprétation de paysages et de sites

Identifier et comprendre la notion de paysages (urbain, rural, naturel...) et de sites à travers la construction de grilles de lecture adaptées qui prennent en compte l'observateur et le contexte.

Lecture et interprétation d'œuvres et d'objets culturels

Identifier et comprendre la notion d'œuvres et d'objets culturels à travers la construction de grilles de lecture adaptées.

IV. — Langue vivante étrangère

Le niveau requis est le niveau C1 du cadre européen commun de référence.

Une langue vivante étrangère obligatoire minimum.

L'établissement pourra valider des langues complémentaires.

Objectifs

Acquérir un vocabulaire spécialisé, intégrer des référents culturels propres à la langue enseignée, utiliser la documentation dans la langue correspondante, communiquer de manière fluide et conviviale.

Contenu

Acquérir et connaître les vocabulaires nécessaires pour décrire de manière claire et détaillée des œuvres ou des objets culturels.

Tenir compte du contexte culturel du public auquel on s'adresse.

Mise en pratique

S'exprimer de manière fluide en situation de guidage, de conférence et de conversation. L'étudiant doit pouvoir parler de sujets variés et ce, dans un langage soutenu.

V. — Connaissance et gestion de l'activité professionnelle

Objectifs

Connaître les différents statuts professionnels dans les structures touristiques et culturelles.

Acquérir des éléments pertinents concernant les actions culturelles, la diffusion et la mise en œuvre des prestations de guidage en France, afin de s'insérer sur le marché du travail.

Approches culturelles des publics identifications, besoins spécificités et particularités.

Connaître la diversité des publics en fonction des spécificités culturelles ou sociologiques.

Identifier les publics à besoins spécifiques (handicaps, jeune public...).

Fournir des réponses appropriées.

Environnement économique et diversité de l'offre dans les milieux de la culture et du tourisme.

Caractériser un marché potentiel, prospecter une clientèle en s'appuyant sur les techniques de marketing, la connaissance des circuits de promotion et des pratiques des différents opérateurs.

Insertion professionnelle

Acquérir les bases réglementaires concernant les métiers du guidage, leur condition d'exercice, la responsabilité du guide et des opérateurs.

Connaître les milieux professionnels, rencontrer des acteurs des secteurs de la culture, du patrimoine et du tourisme.

VI. — Mise en situation et pratique professionnelle

Objectifs

Se familiariser avec des situations de terrain dans le cadre individuel et collectif, les analyser et adapter sa pratique.

Voyage d'étude

Observer et mettre en pratique l'ensemble des compétences attendues d'un guide-conférencier.

Mise en œuvre d'un projet de terrain collectif (3 à 4 étudiants).

Permettre de s'approprier les différentes phases de conception d'un projet et les conditions de sa réalisation.

Le choix du terrain s'opérera dans le cadre de partenariats avec les acteurs du territoire et sur la base de projets existants.

Stage (12 semaines minimum en France ou à l'étranger).

Permettre à l'étudiant

- d'appréhender un territoire;
- d'acquérir de bonnes connaissances de l'offre culturelle dans son contexte;
- de comprendre l'organisation et les objectifs de la structure qui l'accueille.

Le stagiaire doit pouvoir être en situation de pratiquer le métier.

Ce stage donne lieu à un rapport où doivent clairement apparaître les objectifs initiaux, les compétences mises en œuvre et acquises à cette occasion, le travail personnel effectivement réalisé. Il est le moyen pour l'étudiant d'analyser ses lacunes au contact des réalités de la profession et de les combler grâce au suivi de son tuteur et de l'équipe pédagogique.

## **Article Annexe II**

### **COMPÉTENCES DE GUIDE-CONFÉRENCIER À ACQUÉRIR DANS LE CADRE D'UN DIPLÔME NATIONAL DE MASTER**

A. - Unité d'enseignement de compétences des guides-conférenciers

I. - Méthodologie et techniques de la médiation orale des patrimoines

Objectifs :

Analyser et mettre en œuvre les paramètres d'une prestation de médiation.

Adapter son propos aux conditions particulières.

Planifier, concevoir et réaliser la prestation en employant toutes les méthodes de communication et de conduite de groupe.

Conception de la trame de la prestation

Préparer sa visite, sa conférence ou son action en fonction du contenu scientifique et culturel.

Adapter sa prestation en fonction de la situation (types de public, lieux, circonstances) et des différents supports techniques.

Faire des choix.

Conduite de la prestation

Ajuster sa prestation en situation et en présence du public.

Prendre la parole, maîtriser sa voix et communiquer de manière adaptée.

S'exercer aux techniques de communication orale, gestuelle et d'animation.

Gérer les aspects pratiques et humains liés à la visite, la conférence...

II. - Démarche d'interprétation appliquée au territoire et à l'objet culturel

Objectifs

Fournir des connaissances approfondies pour appréhender les enjeux d'un territoire quels que soient les emboîtements d'échelles musées, monuments, villes et pays d'art et d'histoire, sites naturels, parcs naturels régionaux, sites industriels...

Apprendre à maîtriser la panoplie d'outils d'interprétation.

Approcher et découvrir des nouvelles pratiques patrimoniales et des nouvelles thématiques qui font la diversité et la particularité des territoires.

Connaissance et analyse du territoire

Définir la notion de territoire en tant que système.

Montrer l'ensemble des éléments qui le composent et qui interagissent les uns avec les autres.

Situer spatialement, historiquement, économiquement et socialement l'importance de la notion de territoire et ses enjeux.

Appréhender le rôle et l'importance des différents acteurs.

Lecture et interprétation de paysages et de sites

Identifier et comprendre la notion de paysages (urbain, rural, naturel...) et de sites à travers la construction de grilles de lecture adaptées qui prennent en compte l'observateur et le contexte.

Lecture et interprétation d'œuvres et d'objets culturels

Identifier et comprendre la notion d'œuvres et d'objets culturels à travers la construction de grilles de lecture adaptées.

### III. - Connaissance et gestion de l'activité professionnelle

#### Objectifs

Connaître les différents statuts professionnels dans les structures touristiques et culturelles.

Acquérir des éléments pertinents concernant les actions culturelles, la diffusion et la mise en œuvre des prestations de guidage en France, afin de s'insérer sur le marché du travail.

Approches culturelles des publics : identifications, besoins, spécificités et particularités.

Connaître la diversité des publics en fonction des spécificités culturelles ou sociologiques.

Identifier les publics à besoins spécifiques (handicaps, jeune public...).

Fournir des réponses appropriées.

Environnement économique et diversité de l'offre dans les milieux de la culture et du tourisme.

Caractériser un marché potentiel, prospecter une clientèle en s'appuyant sur les techniques de marketing, la connaissance des circuits de promotion et des pratiques des différents opérateurs.

Insertion professionnelle.

Acquérir les bases réglementaires concernant les métiers du guidage, leur condition d'exercice, la responsabilité du guide et des opérateurs.

Connaître les milieux professionnels, rencontrer des acteurs des secteurs de la culture, du patrimoine et du tourisme.

#### B. - Unité d'enseignement «mise en situation et pratique professionnelle»

##### Objectifs

Se familiariser avec des situations de terrain dans le cadre individuel et collectif, les analyser et adapter sa pratique.

Voyage d'étude

Observer et mettre en pratique l'ensemble des compétences attendues d'un guide-conférencier.

Mise en œuvre d'un projet de terrain collectif (3 à 4 étudiants).

Permettre de s'approprier les différentes phases de conception d'un projet et les conditions de sa réalisation.

Le choix du terrain s'opérera dans le cadre de partenariats avec les acteurs du territoire et sur la base de projets existants.

Stage (12 semaines minimum en France ou à l'étranger).

Permettre à l'étudiant

- d'appréhender un territoire;
- d'acquérir de bonnes connaissances de l'offre culturelle dans son contexte;
- de comprendre l'organisation et les objectifs de la structure qui l'accueille. Le stagiaire doit pouvoir être en situation de pratiquer le métier.

Ce stage donne lieu à un rapport où doivent clairement apparaître les objectifs initiaux, les compétences mises en œuvre et acquises à cette occasion, le travail personnel effectivement réalisé. Il est le moyen pour l'étudiant d'analyser ses lacunes au contact des réalités de la profession et de les combler grâce au suivi de son tuteur et de l'équipe pédagogique.

#### C. - Unité d'enseignement «langue vivante étrangère»

Le niveau requis est le niveau C1 du cadre européen commun de référence.

Une langue vivante étrangère obligatoire minimum.

L'établissement pourra valider des langues complémentaires.

##### Objectifs

Acquérir un vocabulaire spécialisé, intégrer des référents culturels propres à la langue enseignée, utiliser la documentation dans la langue correspondante, communiquer de manière fluide et conviviale.

Contenu

Acquérir et connaître les vocabulaires nécessaires pour décrire de manière claire et détaillée des œuvres ou des objets culturels.

Tenir compte du contexte culturel du public auquel on s'adresse.

## Mise en pratique

S'exprimer de manière fluide en situation de guidage, de conférence et de conversation. L'étudiant doit pouvoir parler de sujets variés et ce, dans un langage soutenu.

Fait le 9 novembre 2011.

Le ministre de la culture et de la communication, Frédéric Mitterrand

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Laurent Wauquiez

Le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, Frédéric Lefebvre

## **Décret n° 2012-337 (7 mars 2012), relatif à la Commission nationale des guides-conférenciers**

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=D8306D33DF86E92AED3867DF74E5A4DB.tpdj\\_o06v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000025455128&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=D8306D33DF86E92AED3867DF74E5A4DB.tpdj_o06v_1?cidTexte=JORFTEXT000025455128&categorieLien=id)

Publics concernés. guides-conférenciers.

Objet composition de la Commission nationale des guides-conférenciers.

Entrée en vigueur le 31 mars 2012.

Notice le décret définit la composition de la Commission nationale des guides-conférenciers, instituée par le décret n° 2011-930 du 1er août 2011, et qui a vocation à se substituer à la Commission nationale des guides-interprètes et conférenciers à compter du 31 mars 2012. Elle comprend, outre son président, dix-sept membres répartis en trois collèges, celui des administrations publiques, celui des professions et celui des associations professionnelles du tourisme. La commission a notamment pour mission d'émettre un avis sur la définition des aptitudes, des connaissances et des certifications requises des personnes qualifiées pour conduire des visites dans les musées et monuments historiques.

Références le code du tourisme modifié par le présent décret peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code du tourisme, notamment son article R. 221-4;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif;

Vu le décret n° 2009-623 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Décète

### **Article 1**

I. — L'article D. 221-5 du code du tourisme est remplacé par les dispositions suivantes.

« Art. D. 221-5.-La Commission nationale des guides-conférenciers comprend, sous la présidence du ministre chargé du tourisme ou de son représentant.

1° Cinq représentants des administrations publiques.

— deux représentants du ministre chargé du tourisme;

— deux représentants du ministre chargé de la culture;

— un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur;

2° Six représentants des professions, nommés sur proposition des associations professionnelles de guide-conférencier;

3° Six représentants d'organismes professionnels, nommés sur proposition d'organismes représentant des secteurs du tourisme et de la culture dont l'activité est en lien avec la profession de guide-conférencier.

Les membres de la commission sont nommés par arrêté du ministre chargé du tourisme. Des suppléants sont nommés dans les mêmes conditions. En cas d'absence du titulaire, le suppléant a voix délibérative. »

II. — Les articles D. 221-6 à D. 221-10 du code du tourisme sont abrogés.

## Article 2

Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 31 mars 2012.

## Article 3

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la culture et de la communication, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 7 mars 2012.

François Fillon

Par le Premier ministre.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, François Baroin

Le ministre de la culture et de la communication, Frédéric Mitterrand

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Laurent Wauquiez

Le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, Frédéric Lefebvre

## II.2.3 FICHES

### **Guide-conférencier.**

Ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme, 30 septembre 2013.

<http://www.veilleinfotourisme.fr/guide-interprete-conferencier-92199.kjsp>

Définition du métier et liste des textes réglementaires.

### **Guide-conférencier.**

Ministère du redressement productif & Ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme, 9 septembre 2013.

<http://www.dgcis.gouv.fr/tourisme/metiers/guide-conferencier>

Présentation du métier de guide-conférencier.

### **Réglementations et subventions : guides-conférenciers.**

Office du tourisme et des congrès de Paris.

<http://pro.parisinfo.com/reglementations-et-subventions/guides-conferenciers2>

Définition du métier et conditions d'accès à la profession.

### **Fiche métier : guide-conférencier.**

Looking for Mission.

<http://www.l4m.fr/emag/metier/musees-expositions-patrimoine-9/guide-conferencier-3932>

### **Guide-conférencier : l'homme qui sait tout, sur tout, partout... : les fiches métiers de TourMaG.com.**

Tourmag.com, 4 septembre 2012.

[http://www.tourmag.com/Guide-conferencier-l-homme-qui-sait-tout-sur-tout-partout\\_a53315.html](http://www.tourmag.com/Guide-conferencier-l-homme-qui-sait-tout-sur-tout-partout_a53315.html)

## II.2.4 RAPPORT

### **Étude sur l'exercice des métiers de guide-interprète et conférencier / Richard Lewy consultant.**

Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, 2009.

[http://archives.dgcis.gouv.fr/2012/www.tourisme.gouv.fr/stat\\_etudes/etudes/entreprises/etude\\_guide\\_interprete.pdf](http://archives.dgcis.gouv.fr/2012/www.tourisme.gouv.fr/stat_etudes/etudes/entreprises/etude_guide_interprete.pdf)

## II.2.5 COMPTE-RENDU DE COLLOQUE

**La médiation du patrimoine : publics, enjeux, actions et compétences : journée organisée par Médiat Rhône-Alpes / Marie-Francoise Bois-Delatte.**

In BBF, septembre 2010, n° 55.5.

<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-05-0083-002>

## II.2.6 ARTICLES

**Les paradoxes de la médiation culturelle dans les musées / Aurélie Peyrin.**

In Informations sociales, n° 170, février 2012, p. 62-65.

<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2012-2-page-62.htm>

*Plan de article*

- Un groupe professionnel peu homogène
- Une fonction ancienne et omniprésente qui n'a pas d'appellation unifiée
- Des compétences relationnelles occultées
- Des agents non titulaires de la fonction publique

**Guide-conférencier : permis de passionner / Marie Soyeux.**

In La Croix, 16 août 2013.

<http://www.la-croix.com/Culture/Actualite/Guide-conferencier-permis-de-passionner-2013-08-16-998840>

La profession, mieux identifiée depuis 2012, reste confrontée à la précarité. Malgré des conditions de travail éprouvantes, les guides agréés s'acquittent de leur mission avec passion, face à un public en évolution.

**Interview : guide-conférencier / Dominique Le Thanh ; R. J.**

Looking for Mission.

<http://www.l4m.fr/emag/interview/musees-expositions-patrimoine-9/guide-conferencier-6090>

**Guide-conférencier, des conditions de travail qui se dégradent / rédigé par Laury-Anne Cholez.**

Tourmag.com, 22 février 2013.

[http://www.tourmag.com/Guide-conferencier-des-conditions-de-travail-qui-se-degradent\\_a55019.html](http://www.tourmag.com/Guide-conferencier-des-conditions-de-travail-qui-se-degradent_a55019.html)

Confrontés à une surpopulation grandissante des hauts lieux touristiques, les guides-conférenciers déplorent une dégradation de leurs conditions de travail.

**Les musées sont en crise / Laurent Gervereau.**

La tribune de l'art, 16 novembre 2013.

<http://www.latribunedelart.com/les-musees-sont-en-crise>

Le patrimoine attire les foules lors d'événements (Fête des Jardins, Journées du patrimoine, Nuit blanche...), ou de grandes expositions (Monet, Dali, Sciences & curiosités à la Cour de Versailles...). Pourtant les musées vont mal dans la définition de leur mission et de leur rôle dans la société, comme ils vont mal chez celles et ceux qui en font profession. Les craintes du personnel d'État ou des collectivités locales sont les mêmes: mépris de la profession par des tutelles autoritaires ou indifférentes, privatisation et risque de fusion ou de fermeture des établissements, obligation de rendement par de l'événementiel sur des thématiques à forte visibilité.

Les rencontres territoriales de la culture  
«La médiation culturelle : métier ou compétence ?»  
Dossier documentaire sélectif

Les rencontres territoriales de la culture  
«La médiation culturelle : métier ou compétence ?»  
Dossier documentaire sélectif  
Version du 3 septembre 2014

---

*Production*

Jurain Hélène & Laurent-Bary Nadège  
Centre de documentation  
Service de la communication et des ressources formatives  
INSET de Nancy  
BP 20442 | 1 boulevard d'Austrasie  
54001 Nancy CEDEX  
[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)  
 03 83 19 23 10 (ligne directe)  
 03 83 19 22 19  
 [helene.jurain@cnfpt.fr](mailto:helene.jurain@cnfpt.fr)

---